

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 14

SEANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le jeudi huit septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

Présents : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, José NUNES, Christophe MAURIES, Damien VIGUIER, Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN, Laurence VILLENEUVE-ROUSSET, Marie-Florence FARAL, Gabriel VIGUIER, Céline ROCACHER, Pascale ROMERO.

Absents et excusés : Laurent THO qui a donné procuration à Christophe MAURIES.
Sophie DAUZAT.

Date de la convocation : 01/09/2016
Date d'affichage : 01/09/2016

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

1°) Adhésion au contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux pour la période 2017-2020 - autorisation de signer le contrat, choix des garanties, délégation de gestion au Centre de Gestion

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

-D'ADHERER à compter du 01/01/2017 au contrat groupe proposé par le Centre de gestion pour la couverture des risques financiers qu'encourt la commune en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance à intervenir avec le groupement AXA France Vie (compagnie d'assurance) – GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST (intermédiaire d'assurance) déclarés attributaires du marché négocié conclu par le Centre de Gestion FPT du Tarn, ainsi que toutes pièces annexes,

- CHOISIT pour la commune les garanties et options d'assurance

-DELEGUE au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn la tâche de gérer le marché public d'assurance précité à compter du 01/01/2017 et ce, jusqu'au terme de celui-ci à savoir, jusqu'au 31.12.2020.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de gestion, ayant pour objet l'accomplissement des missions sus-énumérées, établie entre le Centre de gestion du Tarn et la commune.

2°) CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITES

Le Conseil municipal, DECIDE :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Anne DEUX, Receveur municipal pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.
- D'accorder également à Anne DEUX l'indemnité de confection des documents budgétaires.

3°) TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur Thierry CAUSSE est chargé de réaliser une simulation d'augmentation de la taxe d'aménagement.

4°) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Suite au courrier de la Préfecture, il convient de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde. Monsieur le Maire propose de créer une commission d'élus afin de l'élaborer. Monsieur Didier MAHOUX se charge de collecter les documents et les informations nécessaires. Mesdames Laurence VILLENEUVE-ROUSSET, Danièle POURCEL et Marie-Florence FARAL, après s'être portées volontaires, sont désignées par le Conseil municipal pour faire partie de cette commission de travail qui sera pilotée par M. MAHOUX.

5°) SUPPRESSION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984, est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la réorganisation du service administratif et de l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du Tarn, il convient de supprimer le poste d'Adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour, DECIDE la suppression du poste d'Adjoint Administratif territorial à mi-temps au service administratif.

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 08/09/2016 suite aux divers mouvements de personnel intervenus depuis le 3 avril 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 14 voix pour, ADOPTE le tableau des effectifs de la collectivité modifié et arrêté à la date du 08/09/2016.

QUESTIONS DIVERSES

- **Remplacement de la chaudière de l'école** : des devis seront demandés à différentes entreprises pour moderniser le système de chauffage de l'école afin que ce projet puisse être budgétisé en 2017.
 - **Assurance de la collectivité** : le contrat SMACL arrivant à terme le 31/12/2016, Monsieur le Maire a reçu deux propositions d'assurance. Finalement, la SMACL qui assure la collectivité depuis déjà de nombreuses années a proposé la meilleure offre. Les contrats ont tous été remis à jour pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31/12/2022. Il conviendra de distribuer à chaque élu ainsi qu'aux agents, la police d'assurance qui les couvre en cas d'accident sur un trajet qu'ils effectueraient dans le cadre de leur mission.
 - **Plancher du clocher de l'Eglise** : l'employé municipal se chargera de le remettre en état.
 - **Platanes en bordure du lotissement « Impasse des Lilas »** : le Conseil municipal décide de les abattre car ils sont très mal placés et risquent de causer des dégâts à long terme. D'autres arbres seront plantés ailleurs.
 - **Suppression de la végétation pour la construction de la nouvelle mairie** : trois devis ont été examinés et le choix du Conseil municipal se porte sur l'EURL DELPY qui a proposé la meilleure offre.
 - **Construction de la nouvelle mairie** : les entreprises ont jusqu'au 30 septembre 2016 à 12 heures pour déposer leur candidature ; la commission d'appel d'offres se réunira le 4 octobre 2016 pour l'ouverture des plis. Il faudra prévoir au budget 2017 l'aménagement de la mairie.
 - **Rentrée scolaire** : Monsieur le Maire présente les effectifs, soit 112 élèves sur le RPI.
 - **Activité périscolaire** : l'intervenante qui devait animer l'activité « dessin » s'étant désistée, Mme FARAL cherche activement un ou une remplaçante.
 - **Journées du Patrimoine** : elles auront lieu les 17 et 18 septembre
 - **le Téléthon** : il se déroulera le 4 décembre
- La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au jeudi 13 octobre 2016.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.



Claude ALBA
Maire